

Doc : - 4.6 *Lettre du Maire Norgeot et ses adjoints Le Provost et Lefèvre à l'Administrateur.* Pour soutenir l'ouverture d'un collège privé. 12 septembre 1908. 4 p. dactyl.

Iles
St-Pierre
et
Miquelon.

Mairie
de
St-Pierre.

Saint-pierre, le 12 septembre 1908.

Le Maire et les Adjoints de la ville de St-Pierre
à Monsieur l'Administrateur des Iles Saint-Pierre et
Miquelon.

Monsieur l'Administrateur,

Nous nous faisons les interprètes du Conseil Municipal et de la population en protestant respectueusement contre la décision administrative par laquelle vous refusez pour cause de non opportunité l'ouverture des écoles libres à Saint-Pierre.

Vous rendrez, Monsieur l'Administrateur, au Conseil Municipal et à la Municipalité de Saint-Pierre, ce mérite : c'est que jamais en rien ils n'ont combattu l'enseignement laïque officiel dans notre colonie, que toujours ils ont évité tous conflits avec les instituteurs et les institutrices, qu'ils subventionnent de 6000 francs le personnel enseignant, qu'ils allouent de plus à chaque instituteur ou institutrice une indemnité annuelle de mobilier ce qui n'existe nulle part en France, et qu'enfin ils ont toujours voté une somme suffisante pour assurer en fin d'année scolaire la distribution de prix aux élèves des écoles publiques.

C'est assez vous dire que nous pas plus que nos collègues du Conseil Municipal, nous n'entrons dans aucune question d'ordre confessionnel et que républicains entièrement dévoués au régime actuel nous ne demandons qu'une seule chose : assurer l'instruction et l'éducation de nos enfants sous l'application des lois et règlements.

Ainsi si nous protestons aujourd'hui contre la mesure qui a été prise, c'est que nous trouvons que cette mesure qui fait exception à la légalité et au droit commun établit à l'encontre de la population de Saint-Pierre, un régime d'exception. Nous avons toujours demandé à ce qu'on nous traite comme nos frères de Métropole ; c'est ce que nous demandons encore aujourd'hui, en faisant observer que la mesure d'exception prise contre nous lèse profondément les intérêts de la population.

Nous avons en effet autrefois à Saint-Pierre, un collège laïque sous la direction d'un principal licencié es-lettres.

L'un de nous comme conseiller général avait fortement appuyé sa création et son maintien.

Composé d'éléments appartenant au personnel enseignant officiel, il rendait des services inappréciables au pays, parce qu'il formait nos comptables, nos employés de commerce, nos modestes fonctionnaires.

L'Administration l'a supprimé sous prétexte que l'école des frères nous suffisait, et ensuite a supprimé l'école des frères.

Nous n'avons plus aujourd'hui qu'une école primaire sans attaquer en quoique ce soit le personnel enseignant de cette école, nous sommes pourtant obligés de dire que forcé de se recruter dans le pays même, il ne présente pas les mêmes éléments de force d'enseignement que les écoles de France similaires, puisque les instituteurs recrutés ici ne passent pas par l'école normale et ne font au surplus aucun stage.

La suppression de collège s'est faite dans ces conditions vivement ressentie ; nos jeunes gens, en effet ne reçoivent plus l'enseignement suffisant pour former d'eux de bons comptables, de bons employés de commerce, de bons négociants.

De plus, les familles qui veulent donner à leurs enfants une instruction plus avancée, sont obligés de les envoyer au Canada, au Cap Breton, en Nouvelle Ecosse, dans des écoles tenues par des congrégations. Là nos enfants s'ils entendent dire beaucoup de bien de la France d'autrefois, entendent combattre la France d'aujourd'hui, nos institutions, notre gouvernement, nos mœurs même, et nous craignons, nous Saint-Pierrais dans notre patriotisme, qu'ils ne se détournent insensiblement de la grande patrie. Beaucoup d'eux du reste, attirés par l'Amérique, ne reviennent plus et ces éléments sont une perte pour la colonisation et pour la prospérité de notre petit pays.

Or grâce à une initiative privée de jeunes gens, des laïques, munie de leur brevet supérieur, de leur baccalauréat, veulent ouvrir une école libre à Saint-Pierre, un collège qui nous permettrait de garder nos enfants avec nous et de les envoyer plus tard en France terminer leurs études.

Cet établissement remplacerait l'ancien collège.

Et nous ne comprenons pas alors du moment que le Gouvernement lui-même a été cause par la suppression du collège de la baisse profonde qu'a subi la moyenne du niveau intellectuel dans ce pays, empêche aujourd'hui un autre collège de se former et nous force pour ainsi dire où à exiler malgré nous, nos enfants, ou à les laisser croupir dans une ignorance presque totale.

Nous nous demandons aussi pourquoi on nous met à l'index, en dehors du droit commun.

Pourquoi une autorisation qui serait accordée en France, est refusée dans la colonie. Notre population serait-elle composée de parias.

Nous comptons sur votre haute bienveillance, Monsieur l'Administrateur, pour faire part à Monsieur le Ministre des Colonies, de nos justes doléances et du cri de conscience de la population toute entière justement émue par une situation aussi singulière.

veuillez agréer etc, etc ?

Signé : A. Norgeot, Leprovost, L. Lefèvre.